

IMPACT TARIFAIRE SUR CINQ ANS DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS

TABLE DES MATIÈRES

1. CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	5
2. AJOUTS NET À LA BASE DE TARIFICATION.....	5
3. PRINCIPALES HYPOTHÈSES.....	7
4. IMPACT TARIFAIRE	7

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Ajouts nets pour les regroupements R1, R2 et R3	6
Tableau 2 : Analyse des impacts nets des investissements mis en service sur les revenus requis	8

1. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

1 Le Distributeur évalue, dans la présente pièce, les impacts tarifaires liés aux mises en
2 service des investissements prévus sur la période 2015-2019.

3 L'analyse consiste à mesurer l'impact net des investissements prévus, sur le coût de service
4 du Distributeur, pour une période de cinq ans, en supposant tous les autres paramètres
5 constants. Il est important de rappeler que les investissements n'ont d'impact sur la base de
6 tarification que lors de leur mise en service.

7 L'analyse distingue les impacts des investissements selon quatre regroupements :

- 8 • R1 : Investissements de moins de 10 M\$ des catégories maintien des actifs, respect
9 des exigences et amélioration de la qualité, auxquels sont ajoutés les projets de plus
10 de 10 M\$ devant être autorisés par la Régie et associés à ces mêmes catégories¹ ;
- 11 • R2 : Investissements de moins de 10 M\$ de la catégorie croissance de la demande,
12 ainsi que les investissements de plus de 10 M\$ de cette même catégorie devant être
13 autorisés par la Régie ;
- 14 • R3 : Investissements reliés aux projets autorisés de plus de 10 M\$² ;
- 15 • R4 : Investissements reliés aux projets de plus de 10 M\$ présentés à la Régie pour
16 autorisation et visant à améliorer l'efficacité du Distributeur.

17 Le Distributeur signale qu'il n'y a aucun ajout net pour des projets sous le regroupement R4
18 pour la période analysée.

19 L'impact tarifaire (ou sur les revenus requis) est mesuré par les charges annuelles induites
20 par les ajouts nets à la base de tarification, lesquelles comprennent les charges
21 d'amortissement, le coût de financement et, lorsqu'applicable, la taxe sur les services
22 publics.

23 Les investissements du regroupement R1 n'exercent aucune pression à la hausse sur les
24 tarifs du Distributeur lorsque les mises en service sont plus faibles ou égales aux
25 amortissements de l'année, du fait qu'ils ne produisent alors aucun ajout net à la base de
26 tarification.

27 Compte tenu du fait que les investissements du regroupement R2 génèrent des revenus
28 additionnels pour le Distributeur, l'impact tarifaire pour ce regroupement d'investissement est
29 calculé en retranchant les revenus additionnels des coûts découlant des mises en service.

2. AJOUTS NET À LA BASE DE TARIFICATION

30 Le tableau 1 présente les ajouts nets à la base de tarification liés aux mises en service des
31 trois catégories de projets.

¹ Excluant les projets d'investissement en maintien des actifs associés au regroupement R4.

² Autorisés en vertu de l'article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie ou considérés comme prudemment acquis.

Tableau 1 : Ajouts nets pour les regroupements R1, R2 et R3

(en millions de \$)	2015	2016	2017	2018	2019
R1					
Mises en service totales	292,0	289,3	296,7	400,1	383,7
Projets de moins de 10 M\$	292,0	289,3	296,7	307,8	292,3
Projets non encore autorisés:	0,0	0,0	0,0	92,3	91,4
<i>Optimisation des systèmes clientèles - Migration</i>	0,0	0,0	0,0	45,0	0,0
<i>Lecture à distance - Migration</i>	0,0	0,0	0,0	12,0	0,0
<i>Îles-de-la-Madeleine</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	67,4
<i>Schefferville</i>	0,0	0,0	0,0	35,3	0,0
<i>Analytique</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	24,0
Amortissements des investissements réalisés avant 2015	-596,4	-567,3	-544,2	-465,2	-425,4
Ajouts nets à la base de tarification - R1	-304,4	-278,0	-247,5	-65,1	-41,7
R2					
Mises en service totales	260,7	316,8	323,4	368,4	385,0
Projets de moins de 10 M\$	260,7	255,7	294,5	318,3	318,4
Projets non encore autorisés:	0,0	61,1	28,9	50,1	66,6
<i>Remplacement du câble de relève de l'Île d'Orléans</i>	0,0	0,0	12,5	0,0	0,0
<i>Raccordement de la communauté de Lac-Rapide</i>	0,0	0,0	0,0	21,5	0,0
<i>Nunavik</i>	0,0	0,0	11,2	22,6	38,6
<i>Poste Atwater (St-Patrick)</i>	0,0	8,3	5,2	6,0	3,9
<i>Poste de St-Jérôme</i>	0,0	36,8	0,0	0,0	0,0
<i>Poste de St-Georges</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	24,1
<i>Poste d'Adamsville</i>	0,0	16,0	0,0	0,0	0,0
Ajouts nets à la base de tarification - R2	260,7	316,8	323,4	368,4	385,0
R3					
<i>Construction de la centrale thermique d'Akulivik</i>	44,5	0,5	0,0	0,0	0,0
<i>Contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive (CATVAR)</i>	0,3	2,6	7,5	8,1	7,5
<i>Poste de Charlesbourg</i>	6,5	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Poste de Limoilou</i>	4,1	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Poste Bélanger</i>	4,1	4,6	3,0	12,6	0,0
<i>Poste Henri-Bourassa</i>	8,2	2,4	2,1	10,1	0,0
<i>Poste Charland</i>	8,6	3,1	0,0	0,0	0,0
<i>Poste De Lorimier</i>	6,0	4,0	1,9	5,3	5,2
<i>Poste Fleury</i>	5,5	8,8	6,3	5,9	4,4
<i>La Romaine</i>	0,0	0,0	14,0	0,0	16,3
<i>Poste Lefrançois</i>	6,0	9,8	0,0	0,0	0,0
<i>Poste de Baie St-Paul</i>	0,0	0,0	0,0	22,5	0,0
<i>Poste Duchesnay</i>	0,0	0,0	11,1	0,0	0,0
<i>Poste de Port-Daniel</i>	7,9	3,8	2,1	0,0	0,0
<i>Programme d'enfouissement</i>	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
<i>Réaménagement de l'échangeur Dorval</i>	0,0	0,0	4,2	0,0	0,0
<i>Lecture à distance - Phase 1</i>	5,2	1,1	0,0	0,0	0,0
<i>Lecture à distance - Phases 2 & 3</i>	212,3	101,1	0,0	0,0	0,0
Ajouts nets à la base de tarification - R3	331,2	153,8	64,2	76,5	45,4
Ajouts nets totaux à la base de tarification des investissements mis en service	287,5	192,6	140,2	379,7	388,8

3. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

1 Tous les investissements liés aux immobilisations et aux actifs incorporels sont pris en
2 considération dans la présente analyse.

3 Les principales hypothèses sont les suivantes :

- 4 • mises en service dérivées des investissements présentés à la pièce HQD-8,
5 document 5³ ;
- 6 • amortissement des actifs du Distributeur relatifs aux investissements réalisés avant
7 l'année 2015 tels que présentés au tableau 1 ;
- 8 • application de la méthode de l'amortissement linéaire ;
- 9 • période d'amortissement établie sur la durée d'utilité des équipements ;
- 10 • coût en capital prospectif de 5,847 %, comme déterminé par la Régie dans sa
11 décision D-2014-037 ;
- 12 • taxe sur les services publics de 0,55 % ;
- 13 • pour le regroupement R2, revenus additionnels de 2015 à 2019 établis à partir de la
14 prévision de mai 2014 des ventes d'énergie transitant sur le réseau de distribution en
15 intégrant la diminution de la demande associée aux mesures d'efficacité énergétique.
16 Ces ventes sont multipliées par le revenu unitaire, estimé sur la base du revenu total
17 projeté pour l'année 2014, net de la fourniture et du transport. Les revenus
18 additionnels sont indexés.

4. IMPACT TARIFAIRE

19 L'impact tarifaire des ajouts nets à la base de tarification de chacun des trois regroupements
20 d'investissement est présenté au tableau 2.

21 Les mises en service des investissements prévus au regroupement R1 sont inférieures à
22 l'amortissement des actifs en service avant 2015 et, de ce fait, engendrent une baisse des
23 revenus requis du Distributeur à chaque année de la période d'analyse.

24 Pour le regroupement R2, les coûts prévus pour répondre à la croissance de la demande
25 sont supérieurs aux revenus additionnels que le Distributeur en retire, à l'exception de 2016
26 en raison de l'année bissextile.

27 Les projets du regroupement R3 (projets déjà autorisés) ont un impact variant entre 35 M\$ et
28 68 M\$ sur les revenus requis. La pression observée sur les revenus requis de la période
29 2015 à 2019 pour le projet Lecture à distance (phases 1, 2 et 3) sera compensée à plus long
30 terme, notamment, par des réductions importantes de coûts associés à la relève de
31 compteurs, comme présenté aux dossiers R-3770-2011 et R-3863-2013.

³ Voir également le tableau 6 de la pièce HQD-8, document 2 pour l'année 2014.

**Tableau 2 : Analyse des impacts nets
des investissements mis en service sur les revenus requis**

(en millions de \$)	2015	2016	2017	2018	2019
R1					
Projets de moins de 10 M\$	-22,2	-46,7	-68,1	-75,4	-78,0
Projets non encore autorisés:	0,0	0,0	0,0	15,5	27,2
<i>Optimisation des systèmes clientèles - Migration</i>	0,0	0,0	0,0	10,3	10,9
<i>Lecture à distance - Migration</i>	0,0	0,0	0,0	2,7	3,0
<i>Îles-de-la-Madeleine</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	4,9
<i>Schefferville</i>	0,0	0,0	0,0	2,5	3,0
<i>Analytique</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	5,5
Impacts nets sur les revenus requis - R1	-22,2	-46,7	-68,1	-59,9	-50,8
R2					
Projets de moins de 10 M\$	19,0	41,3	65,9	92,4	118,7
Projets non encore autorisés:	0,0	4,6	8,9	15,8	26,0
<i>Remplacement du câble de relève de l'Île d'Orléans</i>	0,0	0,0	0,9	1,1	1,1
<i>Raccordement de la communauté de Lac-Rapide</i>	0,0	0,0	0,0	1,6	1,9
<i>Nunavik</i>	0,0	0,0	2,2	6,9	14,9
<i>Poste Atwater (St-Patrick)</i>	0,0	0,6	1,1	1,6	1,9
<i>Poste de St-Jérôme</i>	0,0	2,8	3,3	3,2	3,2
<i>Poste de St-Georges</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8
<i>Poste d'Adamsville</i>	0,0	1,2	1,4	1,4	1,3
Revenus additionnels générés	16,7	50,3	58,4	76,3	96,8
Impacts nets sur les revenus requis - R2	2,3	-4,5	16,4	31,8	47,9
R3					
<i>Construction de la centrale thermique d'Akulivik</i>	4,9	5,6	5,4	5,2	5,0
<i>Contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive (CATVAR)</i>	0,0	0,2	0,8	1,5	2,1
<i>Poste de Charlesbourg</i>	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5
<i>Poste de Limoilou</i>	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3
<i>Poste Bélanger</i>	0,3	0,7	1,0	1,9	2,1
<i>Poste Henri-Bourassa</i>	0,6	0,9	1,1	1,8	1,9
<i>Poste Charland</i>	0,6	1,0	1,0	1,0	1,0
<i>Poste De Lorimier</i>	0,4	0,8	1,0	1,4	1,8
<i>Poste Fleury</i>	0,4	1,1	1,7	2,2	2,6
<i>La Romaine</i>	0,0	0,0	1,0	1,2	2,4
<i>Poste LeFrançois</i>	0,4	1,2	1,4	1,3	1,3
<i>Poste de Baie St-Paul</i>	0,0	0,0	0,0	1,6	2,0
<i>Poste Duchesnay</i>	0,0	0,0	0,8	1,0	1,0
<i>Poste de Port-Daniel</i>	0,6	1,0	1,2	1,2	1,1
<i>Programme d'enfouissement</i>	0,9	2,0	3,1	4,1	5,1
<i>Réaménagement de l'échangeur Dorval</i>	0,0	0,0	0,3	0,4	0,4
<i>Lecture à distance - Phase 1</i>	1,2	1,5	1,5	1,4	1,3
<i>Lecture à distance - Phases 2 & 3</i>	23,4	37,6	38,2	36,9	35,6
Impacts nets sur les revenus requis - R3	34,5	54,6	60,3	65,0	67,5
Impacts nets totaux des investissements mis en service sur les revenus requis	14,6	3,4	8,6	37,0	64,7